

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES (la ligne ou son espace) | 50 cent. |
| RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page | 1 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'action de Lénine et les Alliés.

Que va faire le congrès socialiste de Strasbourg? — Le moment est favorable pour examiner l'œuvre du bolchevisme? — La grève des cheminots. Ce qui reste à faire, pour tous les Français, en vue du relèvement de la Patrie.

De par les capitulations des Alliés, de l'Angleterre en particulier, l'influence de Lénine grandit en Europe. Et le parti socialiste français va discuter, dans son congrès de Strasbourg, s'il y a lieu de substituer la 3^e internationale de Moscou à la 2^e internationale de Genève, dissolue par la guerre.

L'alle droite de nos Socialistes, guidée par Albert Thomas et Renaudel, est hostile aux théories bolchevistes. Elle considère que Lénine, vulgaire tsar rouge, a trop servilement copié, en l'aggravant, le despotisme du tsarisme. Ils redoutent les aventures pour leur parti et ils s'efforcent de l'arrêter dans sa folle course vers l'abîme.

Mais les exilés, guidés par Longuet, gagnent du terrain. — Voyez les incidents scandaleux de Brest où une municipalité internationaliste interdit, par un geste odieux, aux anciens combattants et aux mutilés d'aller déposer des fleurs au monument des soldats morts pour la Patrie!!!!

Reste à savoir si le Congrès de Strasbourg finira dans le sens indiqué par Albert Thomas.

En tout cas, l'occasion est bonne pour éclairer une fois de plus les socialistes de bonne foi, mais trompés par des internationalistes coupables.

Le bolchevisme n'a rien de commun avec le socialisme. Ce dernier veut l'harmonie entre le producteur et les moyens de production devenus la propriété de la société.

Le bolchevisme a simplement réussi à entraver le travail; il a obligé la plupart des usines à fermer leurs portes; il a donc simplement réalisé la famine!...

Les ouvriers qui travaillent ne représentent plus qu'une faible proportion de la classe laborieuse. Ils sont soumis à une réglementation féroce comme jamais le capitalisme n'osa en rêver! Interdiction des grèves, travail forcé, fortes amendes à la moindre faute, omnipotence absolue des commissaires-directeurs désignés par le pouvoir.

Est-ce là l'idéal poursuivi par les syndicats ouvriers de nos pays? Et comme la réponse n'est pas douteuse, comment peut-on admettre que nos extrémistes nous vantent les bienfaits du bolchevisme?...

Aussi bien, le bolchevisme est si peu un gouvernement démocratique que ses dirigeants sont les adversaires irréductibles du suffrage universel. Ne l'ont-ils pas prouvé en refusant de laisser siéger la Constituante régulièrement nommée par le peuple?

Ennemi du peuple, le bolchevisme est aussi l'ennemi de la justice. La justice bolcheviste dépasse en cruauté tout ce que l'histoire humaine a connu. Un simple exemple emprunté à la Cause Communiste de Bourzief:

(La scène s'est passée à Symferopol (Crimée), en janvier 1918). « Des officiers et des civils furent arrêtés comme contre-révolutionnaires. Tous furent pris sans armes, tous furent attachés à leurs familles. Quand les justiciers bolchevistes les eurent amenés sur une place au bout de la ville, ils leur ordonnèrent, sans aucun procès préalable, de courir, après que des mitrailleuses avaient été braquées sur eux. « Si quelqu'un de vous a la chance d'échapper à la mort, tant mieux ». Les malheureux se mirent à courir et les mitrailleuses à travailler. Tous furent tués, sauf deux qui étaient tombés blessés. Ces deux infortunés furent assassinés. »

Voilà la justice bolcheviste!!! D'ailleurs, Lénine n'admet qu'une justice servile et domestiquée. Il ne connaît pas l'immovibilité qui garantit l'impartialité. Le décret sur la « création du tribunal révolutionnaire près le Comité central exécutif » (du 29 mars 1918), dans son article 2, énonce:

« Le tribunal révolutionnaire près le Comité central exécutif est élu par le Comité central exécutif et se compose d'un président et de six juges nommés pour trois mois. Le président et les membres du tribunal révolutionnaire peuvent être relevés de leur fonction avant la fin de leur mandat. » (Labry, p. 500).

Jamais aucun régime, fût-ce le tsarisme le plus forcené, n'osa afficher un pareil cynisme pour la soumission de la justice au pouvoir exécutif.

Le bolchevisme ne régit donc que par la force.

La domination par la force brutale, voilà le bel idéal que nous vantent nos extrémistes.

On conçoit que Lénine veuille le triomphe de son Internationale, car le jour où le bolchevisme ne fera plus de progrès il sombrera rapidement sous la colère du peuple. Mais on comprend moins bien que des Français, fussent-ils cent fois socialistes, aient l'audace de nous présenter le bolchevisme comme pouvant assurer le bonheur de la société future!...

Le bolcheviste, comme le dit parfaitement la Cause Communiste, « ressemble aux végétations écarlates et primitives qui recouvrent les marais stagnants. Il est le signe de la putréfaction et de la mort. Il est fonction de la décomposition et non de la reconstitution sociale. »

Nous n'aurons pas de grèves des Cheminots. La commission arbitrale du ministère a donné satisfaction à toutes les demandes formulées.

Nous ne voulons pas rechercher si ces demandes sont excessives et si la forme adoptée par les intéressés pour obtenir satisfaction n'était pas exagérée. Nous voulons simplement nous réjouir du résultat. C'est la seule chose qui soit possible au moment où la résurrection du pays dépend de l'intensification des transports.

Espérons que l'amélioration considérable apportée à la situation des cheminots exercera une influence heureuse sur cette crise des transports.

C'est l'espoir exprimé par un haut fonctionnaire d'une de nos grandes compagnies dont on approuvera le langage loyal:

« En somme les agents obtiennent tout ce qui pouvait leur être raisonnablement accordé. Leur situation est mise en rapport avec les nouvelles conditions de la vie et certains d'entre eux voient leurs traitements augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation du prix de la vie. Beaucoup d'ouvriers et de gens de la campagne trouveront même la situation des cheminots privilégiée et il est vraisemblable que les mesures dont ils viennent de bénéficier provoqueront de la part de ceux-là, des demandes tendant à l'augmentation de leurs salaires, ce qui ne sera pas sans conséquences fâcheuses sur le prix de la vie. Souhaitons donc que nos cheminots, sur qui repose, en grande partie, le relèvement du pays, sachent reconnaître la valeur des améliorations matérielles et morales dont ils bénéficient, en apportant le plus grand zèle et la plus grande conscience dans l'exécution de leur service. »

Mais les cheminots ne sont qu'un des agents du relèvement du pays. Ce relèvement dépend aussi de toute la population. Si, comme le dit le Temps, on remettait en honneur ce qui fit toujours la force de la France: la simplicité de la vie, l'épargne, le travail, notre patrie aurait bientôt reconquis dans le monde la place et l'influence auxquelles elle a droit.

Notre confrère conclut par les excellentes lignes suivantes que nous devrions bien mettre en pratique!

« Une France en plein travail serait bien vite de nouveau puissante. A ce spectacle, les alliés reprendraient confiance en nous et les Allemands s'inclineraient devant notre force. »

C'est à nous de décider de notre propre destin. Serons-nous demain une nation asservie par les armes ou par l'or d'autrui, ou bien un peuple libre, traitant d'égal à égal avec n'importe quel autre? Cela va dépendre de ce que nous faisons de notre énergie. Nous voici à la bifurcation. Pour voir clair et agir vite, tout découragement est mauvais.

On n'a jamais le droit d'ailleurs de désespérer de la France. Elle a tenu magnifiquement pendant la guerre, au front et à l'arrière. Elle tiendra encore pour la paix et jusqu'à l'entière récupération de sa puissance nationale, économique et sociale. Mais qu'on ne lui verse plus de sottitudes: que partout au contraire on sonne au réveil des vertus de la race!

A. C.

INFORMATIONS

La livraison des coupables

On signale le passage à Helsingfors de nombreux Allemands qui annoncent leur intention de prendre du service en Russie soviétique.

On écrit que parmi ces Allemands se trouvent des officiers qui figurent sur la liste des coupables.

Pas de condamnation à mort

Les journaux allemands se font télégraphier par la Suisse que la peine de mort ne serait prononcée contre aucun des coupables dont l'Entente réclame la livraison. Seules des peines de prison ou de détention seraient prononcées.

Deux mille témoins seraient cités, notamment des maîtres et des curés des régions envahies. En attendant, la campagne contre la Racheliste (liste de la vengeance), ou la « Schmachliste » (liste de la honte), continue.

L'Allemagne et l'Autriche ne devront pas avoir d'avions

La Conférence des ambassadeurs s'est réunie mardi au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Joffre. Elle a examiné une demande des gouvernements allemand et autrichien tendant à obtenir de conserver des avions pour assurer la police aérienne. Cette demande a été repoussée, comme contraire au traité.

La Corée contre le Japon

Une dépêche de Washington dit que, d'après des renseignements officiels, 2.000 Coréens, armés principalement par les bolchevistes, sont partis de Kirin et ont pénétré en Corée. Ils ont attaqué de nuit un poste de 700 Japonais, en ont tué 300 et ont dispersé le reste.

Le renouvellement du prêt consenti par l'Espagne à la France

Il se confirme que le renouvellement du prêt de 450 millions consenti à la France a été accordé pour trois mois.

Le régime du pain

Nous rappelons qu'un décret du 3 février 1920, a modifié, à dater du 1^{er} mars 1920, le régime du pain.

A cette date, ne pourront bénéficier de la réduction du prix du pain, que les consommateurs appartenant aux catégories ci-après et qui en feront la demande à la mairie de leur commune, avant le 15 février 1920:

1. Chefs de famille ayant à leur charge au moins trois enfants, pour chaque enfant âgé de 16 ans au plus;

2. Femmes ayant au moins deux enfants à leur charge, pour chaque enfant âgé de 16 ans au plus;

3. Réformés de guerre avec pension, dont l'invalidité est de 50 pour cent au minimum;

4. Vieillards, infirmes et incurables bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905.

Les maires ont en mains les instructions nécessaires pour recevoir les inscriptions des consommateurs qui se trouvent dans l'une des catégories ci-dessus énumérées.

On va réédifier l'électricité à Paris et en province

Un décret est en préparation qui prévoit une réglementation sévère de l'emploi de l'énergie électrique. Les préfets et les maires seront chargés de son application.

Congé aux écoles le 18 février

M. Honorat, ministre de l'Instruction publique, a décidé, à l'occasion de l'installation du nouveau président de la République, que les classes vaqueraient dans les établissements d'enseignement de tous ordres, garçons et filles, le mercredi 18 février, jour de la transmission des pouvoirs présidentiels.

Chambre des Députés

Séance du 10 février 1920

M. Arago, qui préside, donne lecture de la lettre de démission de M. Deschanel, de président de la Chambre et de député d'Eure-et-Loire.

M. Barthou dépose un projet de résolution tendant à faire déclarer par le Parlement que M. Poincaré, président de la République, a bien mérité de la Patrie. Cette proposition est renvoyée à la Commission des affaires extérieures.

M. Balanant interpelle le ministre de l'intérieur relativement à une mesure prise par le maire de Brest qui a interdit une manifestation d'anciens combattants. M. Steeg déclare que cette mesure est inadmissible.

M. Lugol soutient le projet de loi relatif aux majorations des pensions civiles et militaires des retraités. M. Bouyssou voudrait qu'on majorât les petites pensions au détriment des grosses.

M. Ducos voudrait que l'allocation de vie chère de 750 francs fut maintenue jusqu'au 1^{er} janvier 1921 aux pensionnés. Le projet Lugol est renvoyé à la Commission.

M. Barthou présente son rapport sur la proposition tendant à faire déclarer que M. Poincaré a, pendant la guerre, mérité de la Patrie.

M. Millerand s'associe à cet hommage. M. Bracke demande que le projet soit écarté par la question préalable. La question préalable est repoussée par 490 voix contre 69.

La proposition est votée par 504 voix contre 64.

Sénat

Séance du 10 février 1920

M. Delahaye demande à poser une question au ministre des finances au sujet de l'admission des coupons de titres russes à la souscription du prochain emprunt national.

M. de Monzie dit que la question des porteurs de titres russes doit être discutée avant le 9 et il dépose une demande d'interpellation.

M. le ministre des finances reconnaît que la situation des porteurs doit être privilégiée. Mais il n'accepte pas que les coupons soient admis à l'emprunt comme libératoires. Le Trésor Français a besoin d'argent liquide, dit-il. Et le ministre ajoute que les porteurs seront plus tard payés plus vite que l'Etat par le futur gouvernement russe.

L'incident est clos. Le ministre demande que l'interpellation de M. de Monzie soit renvoyée après l'emprunt. Il en est ainsi décidé.

CHRONIQUE LOCALE

Quelque chose sera-t-il changé?

Y aura-t-il quelque chose de changé dans la situation économique, financière du pays? Oui, répond le nouveau ministre des finances.

Et comme réalisation immédiate, il opère une réduction de 8 milliards et demi sur le budget présent.

La réduction est sérieuse: 8 milliards, c'était presque le double du budget d'avant-guerre.

Mais ce qui est sérieux, c'est de constater que le Gouvernement veut faire des économies, restreindre les dépenses le plus possible, de façon à ne pas écraser les contribuables sous le poids des impôts.

Des économies! Il en faut. M. Emmanuel Brousse les préconise dans le sous-secrétariat des finances, et d'autre part, le nouveau ministre de la guerre, M. André Lefèvre, est occupé à révolutionner les services de son département.

On dit même qu'il inspire une salutaire terreur aux chefs de service du ministère qui étaient habitués jusqu'à ce jour à faire beaucoup trop à leur guise.

Il paraît même que M. Lefèvre veut vendre les automobiles militaires qui étaient à la disposition des chefs. Ça, c'est une révolution.

On comprend pourquoi dès lors, M. Lefèvre inspire une salutaire terreur. Bref le ministre des finances, avec le concours de ses collègues du Gouvernement, réalise 8 milliards d'économies.

Pourvu qu'on ne lui fasse pas grief d'essayer de remettre un peu d'ordre dans les finances du pays?

Qui serait étonné d'entendre protester ceux qui profitent des gâgables incalculables, insensées? Pas nous, dans tous les cas.

Nous avons fait une petite enquête, dont nous donnerons les résultats dans quelque temps, au sujet des dépenses occasionnées par l'entretien d'un seul service dans le Lot.

Or, il est évident que les entretenus ne seront pas enchantés si jamais le sous-secrétaire d'Etat aux finances décide de supprimer tout ou majeure partie des fonds destinés au paiement d'un personnel occasionnel, inutile.

Il serait temps qu'il en fut ainsi, depuis bien longtemps.

Le budget s'enfle et s'enflerait tous les jours si on laissait faire les petits maîtres à leur guise. Ils l'ont fait jusqu'à présent. Le nouveau Gouvernement déclare que c'est assez. Qu'il agisse en conséquence et le pays s'en trouvera très bien.

Légion d'honneur posthume

Nous apprenons avec un vif plaisir que la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été décernée au capitaine Vizzavona, du 207^e d'infanterie, tombé à Bertrix, le 22 août 1914.

Cette décoration posthume récompense dignement la bravoure de cet officier énergique qui, frappé mortellement, défendit à ses hommes qui voulaient le porter à l'ambulance, d'abandonner la ligne de feu.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent:

Lavelle Paul: bon caporal. A trouvé une mort glorieuse, le 28 août 1914, au cours des combats destinés à enrayer l'avance ennemie, à Augecourt (Ardennes). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Cahuzac Jean-Marie-Vincent: bon caporal, courageux et énergique. Blessé grièvement, le 22 août 1914, à Bertrix (Belgique), au cours des premiers combats. Mort en captivité des suites de sa blessure. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Lievon Joseph-Emile-Gaston: très bon soldat. Tué à son poste de combat, dans la tranchée, le 20 octobre 1916, à Régenville (Meurthe-et-Moselle). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Lafforgue Pierre-Joseph: bon soldat. Tué à son poste de combat, le 27 avril 1916, à Sainte-Menehould (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Lescot Louis: soldat brancardier, courageux et dévoué. Grièvement blessé, le 3 mai 1917, en allant chercher des blessés, sous de violents bombardements, au bois du Casque (Marne). Mort le 4 mai 1917, des suites de sa blessure. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Célier Paul: bon soldat. Grièvement blessé à son poste de combat, le 1^{er} septembre 1915, secteur de la Harazée. Mort le 9 septembre 1915, des suites de sa blessure. Croix de guerre avec étoile de bronze.

P. T. T.

M. Pasquetti, commis des P. T. T. à Paris, est nommé à Cahors.

Question au ministre du commerce

M. Louis Delport demande à M. le ministre du commerce si un démobilité parti le premier jour de la mobilisation, qui avait une carrière, et est rentré chez lui sans ressources, peut demander une avance sans intérêt à l'Etat pour remonter cette carrière.

Réponse. — Le cas visé rentre dans le cadre de la loi du 24 octobre 1919. Conformément aux dispositions de cette loi, le démobilité dont il s'agit pourra demander une avance à la banque populaire dont il fait partie et dans la circonscription de laquelle est situé son entreprise.

Brigadier-facteur

Parmi les candidats admis à l'emploi de brigadier-facteur des Postes, nous relevons le nom de M. Girma, facteur-receveur à Florzac (Lot), reçu avec le numéro 7, sur 30 candidats admis.

Nos félicitations.

Au théâtre

Mercredi soir, bonne représentation au théâtre. L'interprétation des 28 jours de Clairette fut excellente. Le public a vivement applaudi les artistes.

Mais, pour changer, c'est toujours la même chose. Malgré les observations qui sont adressées de tous côtés, nombreux sont les spectateurs qui persistent à fumer dans le théâtre.

Cependant, ces fumeurs, parmi lesquels se trouvent de graves personnages, devraient comprendre le danger qu'il peut y avoir à griller sa cigarette dans le vieux théâtre de notre ville.

Un mégot allumé, jeté négligemment et tombé entre deux planches pourries, c'est suffisant pour provoquer un incendie, une catastrophe.

Depuis bientôt trois mois, déjà, certains se plaisent à dire: « Nous sommes les maîtres », et n'en font qu'à leur guise. Mais assurément la responsabilité de l'incendie le jour où celui-ci éclatera? Certes non.

En attendant, toute surveillance est impossible, dans tous les cas inefficace. On fume, on continuera à fumer dans le théâtre, si on ne prend pas des mesures sévères.

L. B.

Nécrologie

Mercredi, 11 février, ont eu lieu en l'Eglise Cathédrale, à 10 h. 1/2, les obsèques de notre compatriote, le D^r Bult, Médecin-Major de 2^e classe, mort de la fièvre typhoïde, à Marseille, au moment de repartir pour le Maroc. Le D^r Bult était âgé de 31 ans. Une chapelle ardente avait été préparée, à l'Eglise où le corps avait été déposé, aussitôt son arrivée.

C'est à l'entrée que M. Bult, son père, Président honoraire du Tribunal civil de Foix, Mme Bult avec sa famille recevaient les marques de condoléances d'une foule nombreuse. Un piquet d'honneur accompagnait le corps au cimetière, tandis que les cordons du poêle étaient tenus par le Médecin-Major de 2^e classe, le D^r Chef et 2 capitaines du 7^e. Différents drapeaux représentaient les amis et les relations de la famille.

Au cimetière, avant que le cercueil fût descendu dans le caveau de famille, M. le Médecin-Major de 1^{re} classe de la place de Cahors Godeau, prit la parole en ces termes, au nom du Corps du service de santé.

Discours de M. Godeau

Au nom du corps de santé militaire, je viens adresser au brave camarade le médecin-major de 2^e classe Georges Bult.

Mon cœur d'ami se révolte à la pensée que celui que nous pleurons aujourd'hui se promenait hier encore dans les rues de Cahors, aux côtés de son père affectueux, que la vie paraissait lui réserver les plus douces et les plus hautes espérances, et que subitement la fatalité a fauché cette belle existence que toutes sortes de dangers avaient épargnée. Quelle tristesse et quel terrible sujet de méditation pour nous!

Georges Bult avait 31 ans; après de sérieuses études à la Faculté de Toulouse, il entra dans la médecine militaire, dans cette armée qu'il aimait tant.

De bonne heure appelé au Maroc, il ne tarda pas à s'y distinguer hautement; un jour un détachement fut attaqué loin de son poste, il demanda et obtint de partir en avion pour aller soigner plus rapidement les blessés, plus tard une épidémie de peste septémique éclata à Médiena; il demanda à lutter contre l'épidémie, s'installa au milieu des pestiférés, les soigna, les vaccina, parvint à maîtriser le danger, à protéger Casablanca et reçut la médaille d'honneur des épidémies; il fallait le voir, me disait-on récemment, il fallait le voir chevauchant sur les longues pistes marocaines, accompagné de son groupe sanitaire mobile, allant jusqu'à nos ennemis faire aimer et respecter le nom de la France forte et généreuse. Les indigènes accouraient vers lui pour lui demander conseils, pansements et médicaments, et baisaient les mains et le manteau de celui qu'ils vénéraient comme un véritable apôtre de la charité.

Ensuite le médecin-major Bult vint accomplir son devoir au front de France et servit à la division marocaine; son colonel fut mortellement blessé, il courut le panser et l'emporta sur ses épaules jusqu'au poste de secours, sous un bombardement violent. Le 5 octobre 1916 il fut cité à l'ordre de son régiment avec le motif suivant:

« Sous un bombardement incessant et parfois très violent, a organisé dans une position avancée un poste de secours. A constamment fait preuve d'un grand courage et d'un dévouement remarquable en soignant, nuit et jour, de nombreux blessés de toutes armes, n'hésitant jamais à se porter aux endroits les plus dangereux; toujours de retour de l'armée d'Orient, le médecin-major Bult s'appretait à s'embarquer pour le Maroc où le général Lyautey l'avait rappelé, lorsqu'une terrible maladie est venue le ravir à notre affection. »

J'adresse à sa famille accablée l'hommage de nos sentiments de sympathie douloureusement attristée.

Puisse-t-elle trouver une consolation dans la certitude qu'une pareille vie, magnifique exemple d'honneur, de bravoure, de dévouement à la patrie et à l'humanité, trouvera là-haut la récompense céleste que Dieu réserve aux nobles âmes.

Adieu Georges Bult, bel officier, bon camarade, grand cœur: Adieu!

Ensuite, M. Chéry, professeur du Lycée, ami de la famille et dont son fils, Docteur Chéry, avait été, à Toulouse, le camarade d'études du défunt, s'exprima ainsi:

Discours de M. Chéry

Il y a quelques jours à peine, le D^r Bult m'annonçait son prochain départ pour le Maroc. De retour de Constantinople, après avoir terminé la guerre sur le front oriental, il était venu chercher dans sa famille le repos, le réconfort, puis, avec l'enthousiasme de la jeunesse, allié par le mirage d'événements toujours fuyants, toujours nouveaux, il se préparait à traverser de nouveau la mer, et, là-bas, à se consacrer tout entier à la France et à vivre pour elle. Hélas! si son regard avait pu percer le voile mystérieux qui, presque toujours, cache à nos yeux l'horizon de la vie, il aurait aperçu derrière la Mort railleuse, le défiant et le guettant au passage. En effet, à peine arrivé à Marseille, elle le saisit; elle le terrassa, et il tomba pour ne plus se relever, victime de ses devoirs professionnels et de la guerre.

Oui de la guerre; car si les balles et les obus ont fauché, par millions, des existences humaines, les fatigues, avec leur cortège de maladies, ont pas causé de moins graves ravages; beaucoup n'ont pu leur résister; nombreux sont ceux qui traînent une existence misérable, sans espérance de guérison. Et le médecin, vivant constamment dans une ambiance mortelle, dans un état de réceptivité journalier, accumule des éléments toxiques et nocifs sans nombre; il voit son organisme miné, rongé dans cette lutte inégale de la Vie et de la Mort, et si, un jour, l'équilibre est rompu, il tombe et s'écroule; ce fut le cas du D^r Bult.

Pleurons-le avec son père, ce magistrat qui, après une longue carrière, avait le droit d'écouler le repos, appuyé sur le bras de ce fils, dernier lien, avec cette mère, fière d'avoir donné 5 enfants à la patrie, avec toute sa famille à qui nous offrons l'expression de nos plus douloureuses sympathies. Mais lui, ne le plaignons pas! Pleurons avec l'antiquité: « Heureux ceux qui meurent jeunes ». En effet, ils n'auront pas assez vécu pour connaître le monde, en découvrir les noirs, l'ingratitude, la duplicité, les hypocrisies. Ils ne se seront pas vus disparaître lentement; ils n'auront pas assisté à l'effritement de leur corps et parfois de leur intelligence.

Le Docteur Bult n'aura connu de la vie que la jeunesse, ses illusions et les rêves dorés. Il avait à peine commencé ce grand voyage, parcouru quelques étapes du chemin, traversé les premiers sentiers, hordés de leurs fraîches épanouies, émailées, constellées de gouttes de rosée scintillant aux feux de l'aurore. Il est tombé en beauté, le cœur encore palpitant de joie au accents d'allégresse de ses carillonnements, la victoire du Droit sur la Force; il s'est endormi au murmure de sa mère, assourdie à son chevet et priant Dieu miséricordieux de recevoir l'âme de son fils dans son éternité bienheureuse.

tant fait preuve d'un grand courage et d'un dévouement remarquable en soignant, nuit et jour, de nombreux blessés de toutes armes, n'hésitant jamais à se porter aux endroits les plus dangereux; toujours de retour de l'armée d'Orient, le médecin-major Bult s'appret

cela à la suite de bonnes descentes de dribblings des avants, qui manquèrent l'essai de justesse.

La mi-temps est sifflée. C. 5, M. 0. A la reprise, les noirs et blancs semblent fléchir, les tricolores mènent un jeu d'enfer; ils auraient dû profiter de ce moment de lassitude des visiteurs pour percer les lignes arrière « qui sont médiocres en défense », et augmenter le score de quelques points.

La sortie de la ligne des trois-quarts du centre Combalbert se fait sentir, la ligne n'est plus homogène, le remplaçant ne peut faire oublier le titulaire.

Sur une passe de demi de mêlée, Bessière, récepteur de la balle, fait un en avant, reprend et va marquer entre les poteaux.

Le but ne peut être essayé, vous oubliez sans doute qu'il faut conserver le ballon pour avoir droit au but.

Les deux plus beaux essais de la journée, les seuls marqués, le furent par les trois-quarts Sabaté « qui est vraiment un joueur de classe », essais classiques de toute beauté; un seul peut être transformé par l'arrière. La fin est sifflée sur le dernier but. C. 16 points, M. 0.

A Cahors, toute l'équipe joue le jeu cher aux Bayonnais; le meilleur fut Sabaté qui nous donna comme je vous le dis plus haut les deux seuls essais de la partie. Rosset fournit une mauvaise partie, le demi d'ouverture donna de l'ouvrage aux trois-quarts. Dirigeants, ayez les yeux sur lui.

Théron bon, ne fournit pas la même partie qu'à Montauban où il fut très heureux, d'après les dires du « Midi Sportif »; il est jeune, il a le temps de se former, son pied prend mal le ballon et ne lui donne pas toujours une bonne direction.

Les avants, bons à la touche, dans le jeu ouvert, forment une deuxième ligne de trois-quarts; les meilleurs sont l'avant troisième ligne gauche et le talonneur qui contrôla le ballon neuf fois sur dix.

A Montauban, la ligne d'avants est à féliciter pour sa courageuse défense et pour ses dribblings qui auraient dû arriver à l'essai; les lignes arrière, médiocres, ne purent jouer le ballon, ne l'ayant jamais vu, l'arrière, mauvais tant sur l'homme que sur le ballon.

Bon arbitrage de M. Piquet qui sut imposer son sifflet aux deux équipes.

Un Spectateur sur la touche.

La culture du tabac

Par décision récente, M. le ministre des finances a autorisé la réception de déclarations supplémentaires, jusqu'au 15 mars inclus.

Les cultivateurs qui sollicitaient l'autorisation de se livrer à la culture, pourront se présenter, porteurs des aveux, jusqu'au 15 mars, tous les jours, dans l'après-midi, aux agents de culture chargés du service des communes autorisées.

Lou Gorrit del Queray

Le Comité des fêtes « Del Gorrit », organise une grande matinée de gala qui aura lieu le dimanche 22 février 1920, à 14 heures précises, dans la salle des fêtes de la mairie du 4^e arrondissement, 1, place Baudoyer (métro : Hôtel de Ville), sous la présidence d'honneur de M. le docteur Fontanille, sénateur du Lot.

La Grappe du Queray

La Grappe du Queray donnera sa prochaine grande fête le dimanche 7 mars, en matinée, dans les luxueux salons du Café du Globe, 8, boulevard de Strasbourg.

Nous publierons dans un prochain n° tous les détails d'organisation de cette fête qui promet d'être particulièrement brillante puisqu'elle remplace la fête statutaire de février (banquet et bal de nuit), qui n'a pu avoir lieu par suite des restrictions de toutes sortes imposées à la capitale.

La classe 20 appelée en Avril

La classe 1920, au lieu d'être appelée en deux fois, comme il était précédemment décidé, le sera entièrement en avril, ainsi que les ajournés de 1913 à 1917 reconnus bons.

Toutefois cette incorporation sera retardée jusqu'au 1^{er} octobre pour les deux catégories suivantes :

a) Les étudiants de la classe 1920, qu'ils appartiennent à l'enseignement supérieur, secondaire ou primaire, dans le but de passer leurs examens de fin d'année scolaire.

b) Les jeunes gens de la même classe originaires des régions libérées et y résidant, dans le but d'aider à la reconstitution des régions libérées.

Une porte

Au cours d'une visite faite par une Commission municipale à l'Abattoir de Cahors, on a trouvé dans une grange de cet immeuble, une porte du seizième siècle, en parfait état de conservation.

Cette porte, qui mesure 3 m. 40 de hauteur sur 3 mètres de largeur, était encastrée sous une couche de terre et de paille.

On l'a emportée à la mairie pour la débarrasser.

Des malandrins

Il paraît que plusieurs Cadurciens, rentrant chez eux après 11 heures, ont été l'objet d'agression de la part de malandrins qui, évidemment, en voulaient à leur porte-monnaie.

Ces agressions, sans être fréquentes, se renouvellent trop souvent. Un peu de surveillance serait nécessaire.

Protection de la santé publique

Il est rappelé aux personnes atteintes de maladies de la peau et des muqueuses et d'affections spéciales, qu'il existe à l'hôpital-hospice de Cahors une consultation où sont donnés des soins gratuits.

Cette consultation a lieu :

Le jeudi de 6 heures à 7 heures du soir.

Le dimanche de 8 heures à 10 heures du matin.

Avis

Les dispositions des circulaires de M. le ministre de l'intérieur des 9 septembre et 26 décembre 1919, relatives à la circulation entre la France et l'Allemagne occupée et non occupée sont rapportées.

Désormais, le voyageur qui désire se rendre en Allemagne, doit être muni d'un passeport délivré dans les conditions habituelles et revêtu du visa des autorités allemandes.

Coopérative militaire

A la demande de nombreux soldats, la Coopérative militaire sera ouverte le dimanche matin de 7 heures à 11 heures.

La vente ne reprendra que le lundi à 14 heures.

Précautions à prendre contre la grippe

La grippe est une maladie contagieuse, elle se transmet par le contact avec les malades dont le mucus nasal et les particules de salive constituent le principal danger de transmission.

Précautions à prendre autour du malade. — Isoler le malade; est isolément sera réalisé au mieux suivant les conditions dont on dispose.

Faire bouillir les mouchoirs, serviettes, petits linges souillés par l'expectoration.

Laver à l'eau bouillante les tasses, cuillers, verres qui auront servi au malade, ainsi que le crachoir.

Restreindre au minimum le nombre de personnes qui approcheront ou soigneront le malade.

Ces personnes prendront les précautions suivantes :

Se préserver le visage en plaçant devant le nez et la bouche un masque composé de trois épaisseurs de gaze ou de tulle fine mousseline et maintenu à l'aide d'un cordon.

Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir

donné les soins au malade et avant de se mettre à table. Se rincer fréquemment la bouche et introduire au moins deux fois par jour dans chaque narine de la vaseline additionnée d'un produit antiseptique.

Pélacoq

Un grave accident s'est produit sur la route nationale, entre Pélacoq et Cahors, au hameau de Saint-Pierre-Lafaille. Un cycliste, E. Souques, de Francoules, descendait à une allure relativement modérée la côte au lieu dit « Maison-Rouge » quand la fourche avant de son vélo se brisa. Le malheureux fut violemment projeté en avant et, dans sa chute, se blessa grièvement à la tête et au bras gauche. Il fut transporté en toute hâte à Pélacoq, chez le docteur Landrevic, qui lui prodigua ses soins.

L'état du blessé est assez grave.

Banquet des poilus

Un banquet qui réunira plus de 50 convives aura lieu le dimanche 15 février courant. La municipalité a bien voulu à cette occasion accepter de se joindre au banquet. Ceux qui voudront y prendre part n'auront qu'à se faire inscrire dès dimanche chez M. Léon Sénac, secrétaire de mairie, tout en versant leur cotisation.

Monument aux morts

M. le ministre des travaux publics et des transports a, par décision du 5 février 1920, autorisé M. Gizard, agent-voyer cantonal à Puy-l'Évêque à remplir les fonctions d'architecte en vue de la construction dans cette commune, d'un monument aux morts pour la patrie.

Nomination

M. Rouzet, commissaire de police à Figeac, est nommé à Rive-de-Giers (Loire).

Quoique depuis peu de temps dans notre ville, M. Rouzet avait su acquiescer la considération et l'estime de tous par sa façon de faire dans l'accomplissement de ses délicates fonctions.

Aussi lui exprimons-nous tous nos regrets de le voir nous quitter aussi vite et lui adressons-nous, en même temps, toutes nos félicitations pour l'avancement si bien mérité dont il vient d'être l'objet.

Découverte. — On vient de trouver dans le ruisseau des Carmes le corps de la nommée Marie Massips, Veuve Garrigues, âgée de 30 ans.

Est-ce un accident, un suicide ou un crime? La justice enquête à cet effet et nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui, en ce moment, passionne la population figeacoise.

Football-association

L'Union sportive figeacoise, société de football-association, est définitivement constituée.

On a élu nommé : Président d'honneur, M. Bramel, maire de Cahors; Président, M. Roger Mirabel, conseiller municipal; Secrétaire-Trésorier, Roger Court; Capitaine, Louis Gazeau.

La foire. — La déclaration de la fièvre aphteuse de l'Aveyron a encore porté préjudice à la foire de Cahors.

Le cours des bestiaux est à peu près stationnaire pour les bœufs et moutons. Le veau est traité à 5,50 le kilo et les petits cochons sont hors de prix entre 200 et 250 francs la pièce.

La volaille se vend à fr. le 1/2 kilo et les œufs, de 5 fr. à 5,50 la douzaine.

Le grand bal

Le grand bal donné samedi par la chorale féminine de Gourdon, fut en tous points réussi.

Ravissants et exquises toilettes, toutes de bon goût, orchestre brillant et bien choisi.

Félicitations aux organisateurs.

Marché aux noix. — Au dernier marché le cours moyen des noix a été de 120 à 130 francs l'hectolitre; celui des cerneaux de 1,160 à 1,200 fr. le quintal.

Bibliographie

Les Annales

Une piquante étude d'Anatole France sur le plagiat; un magistral article de Gustave Le Bon sur la France et ses alliés d'hier; des notes de G. Lenôtre sur le carnaval d'autrefois; le mois humoristique de M. Zamacois; la maison et le budget du Président de la République, par Emile Berr et F. Ponsard; le premier chapitre des souvenirs villageois de François Fabié; la chronique de Chryste, les échos de Sergines... Voilà ce qu'il y a à lire cette semaine dans les Annales. Nombreuses illustrations.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 7 février. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (28 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

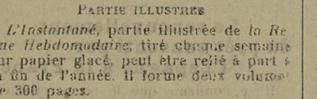
Conférences de « la revue hebdomadaire ».

Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, De la Rôle du clergé dans la société nouvelle. — Louis Madelin, Le Chemin de la victoire. I. Le premier choc. — Alexandre Arnoux, Indice 33 (III). — Kerensky, L'Éfondrement. — Souvenirs sur le coup d'Etat bolchevique (II) (fin). — Henry Bordeaux, de l'Académie française, La Vie au théâtre.

Propos et documents : Peinture moderne, par Jean Variot. — Les Origines de la guerre et l'opinion allemande, par Lacroix-Girard. — Revues des revues étrangères, par Firmin Roz. — L'Éducation physique, par D. Strohl.

PARTIE ILLUSTRÉE

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.



LA REVUE NOS LOISIRS

Reparait complètement transformée. Les plus célèbres écrivains y collaborent. Elle devient

LA GRANDE REVUE LITTÉRAIRE FRANÇAISE

36 pages, nombreuses illustrations

Prix : UN FRANC

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Impimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Le Gérant : A. COUESLANT.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 10 février 1920.

Malgré la fermeté des bourses de Londres et de New-York, la tendance a été aujourd'hui franchement lourde et on a enregistré une baisse générale dans tous les compartiments. Les changes se sont légèrement défendus et nos rentes ont été irrégulières, le 3 0/0 est revenu à 58,10, le 5 0/0 est ferme à 87,60, le 4 0/0 1917 à 71,55 et le 4 0/0 1918 à 71,25.

Bonne tenue des actions de nos Etablissements de Crédit, Banque de Paris 1.550, Union Parisienne 1.243, le Crédit Mobilier 563.

Peu de changements en chemins de fer français, Lyon 700, Nord 935.

Hausse générale du compartiment russe sur le bruit d'arrangement avec le gouvernement soviétique, le 5 0/0 1906 a progressé à 54, le 1909 à 42,30, les industrielles sont très demandées, surtout les pétrolières, Lianosoff 485.

Les cuprifères ont été lourdes, Rio-Tinto 2330, Tanganyika 158.

Faiblesse des mines d'or, Rand Mines 266. Léger tassement des diamantifères, De Beers 1.509, Jagersfontein 330.

Valeurs de caoutchouc fermes, Financière 390, Padang 660, Malacca 328.

En valeurs diverses, fermes des sucres d'Égypte, l'ordinaire à 890 et la part à 1.720. Les valeurs pétrolières ont été offertes, Mexican Eagle 530, Shell 690 et Royal Dutch 46.000.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

M. POINCARÉ A SOISSONS. — M. Poincaré a quitté Paris, ce matin, à 8 h. 30. Il s'est rendu à Soissons où il est arrivé à 10 h. La réception a eu lieu à l'Hôtel de Ville où le président a remis à la ville la croix de la Légion d'honneur.

ET A ST-QUENTIN. — M. Poincaré sera à 14 h. à St-Quentin. Il remettra, à la ville, la croix de guerre.

INCENDIE EN MER. — Aux dernières nouvelles, le paquebot Ville d'Alger, signalé, il y a quelques jours comme ayant le feu à bord, a fait route vers la Réunion. Il a pu être convoyé par des remorqueurs.

WILSON AU KRONPRINZ. — De Washington : Le Président Wilson, en répondant au message du Kronprinz, offrant de se livrer aux Alliés, annoncera publiquement qu'il fut toujours radicalement opposé à la politique des Alliés en ce qui concerne la livraison des coupables.

KOLTCHAK EXECUTE (?). — De Copenhague : L'amiral Koltchak aurait été exécuté.

JOURNAL SAISI. — De Rome : Le journal *Idea Nazionale* ayant publié deux documents ayant trait à l'alliance militaire Franco-Yugoslave a été saisi ce matin.

CHEMINS DE FER ALLEMANDS. — De Berlin : Les tarifs des chemins de fer pour les voyageurs seront augmentés de 100 0/0 à partir du 1^{er} mars.

CREVE A LA SOC. GENERALE. — La situation reste la même dans le conflit de la Société générale. Les services sont toujours assurés. Il n'y a aucun incident.

LA REPONSE HONGROISE.

Le comte Apponyi, chef de la délégation hongroise, a remis ce matin, au secrétariat de la Conférence, un volumineux document contenant la réponse de la Hongrie au projet de traité. A son passage en Suisse, M. Apponyi aurait déclaré qu'elle maintiendra son point de vue au sujet de son intériorité territoriale.

AVIS

Par décision des Conseils d'Administration, M. GAYET Urbain a été nommé aux fonctions d'Agent Général des compagnies

« LE SOLEIL-Incendie »

« LE SOLEIL-Accidents »

à Cahors, pour l'arrondissement de Cahors, en remplacement de M. NOUYRIT, démissionnaire.

Bureaux de l'Agence à Cahors

ON DEMANDE DES OUVRIERS

A l'Usine du Mont d'Angély

Allumettes de l'Etat à volonté

S'adresser à M. PRADIÉ, Café du Palais National, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

BEURRE, ŒUFS, FROMAGES

Adressez vos commandes à la Maison BOUDIER, 5, rue St-Louis, RENNES (Ille-et-Vilaine).

ON DEMANDE REPRIS-REVENEURS

belles petites baches américaines, tissu caoutchouté noir av. œillets cuivre 200/172 c. m. E. B., 56, bd Sébastopol, PARIS.

Société d'applications automobiles

Siège social : Route Nationale SOULLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et échanges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Soudes. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et L. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamo et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac. TÉLÉPHONE : 4.

SOUDURE AUTOGÈNE

- Réparations de toutes pièces -

Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque, en face la Brasserie CAHORS

Étude de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père.

VENTE SUR LICITATION

A suite de Surenchère du sixième

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-SEPT FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX heures du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Figeac le trois octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistré, et d'un autre jugement également rendu sur requête par le même tribunal le trente et un décembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-SEPT FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, Boulevard Président Wilson, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions de Monsieur Pierre MASBOU, quand vivait propriétaire au Pech-de-Crau, commune de Cahors, et de Madame Anastasie LAVASTROU, son épouse, quand vivait demeurant au même lieu.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1^o Madame Marie MASBOU, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Gabriel PEZET, ouvrier, demeurant tous deux à Revignes, par Decazeville (Aveyron); 2^o Madame Léonie BOUSQUET, veuve de Monsieur Pierre MASBOU, quand vivait, ouvrier mineur au Mas-de-Naud, commune de Cahors, ladite dame demeurant à Vernet-le-Haut (Aveyron), et agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur, Fernand MASBOU, issu de son mariage avec ledit Pierre MASBOU; 3^o Mme Germaine MASBOU, sans profession, épouse de

Monsieur Eloi COUBYES, ouvrier à la vieille Montagne, qui l'assisté et l'autorise, demeurant tous deux à Dunet, commune de Viviez (Aveyron); 4^o Monsieur Casimir ORTALO, propriétaire à Donzac, commune de Marcihaac (Lot), agissant en qualité de tuteur légal de sa fille mineure Marie-Louise ORTALO, issue de son mariage avec Madame Albertine MASBOU, aujourd'hui décédée.

Liciteurs ayant Maître FONTANGES pour leur avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelé de :

1^o Monsieur l'abbé Louis PRADINES, demeurant à Marcihaac, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc de la mineure Marie-Louise ORTALO, sus-nommée.

2^o Monsieur Raymond FRANCOUAL, propriétaire à Saint-Chels, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc du mineur Fernand MASBOU, sus-nommé.

cadastre de la commune de Cahors sous le numéro 1517 p, de la section D, lieu dit la Combelle pour une contenance de 3 hectares 50 ares 5 centiares, première classe et un revenu de huit francs quarante et un centimes;

Confrontant à Gendra et à la route.

Ce lot a été adjugé suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par Maître SALGUES DE GENIES, notaire à Marcihaac, à ces fins commis, en date du premier février mil neuf cent vingt, à Monsieur Jean RIVES, propriétaire-cultivateur au Mas-de-Mavit, commune de Cahors, qui lui-même a déclaré command en faveur de Madame Anna RIVES, veuve de Monsieur Léon BONNET, sa fille demeurant avec lui au Mas-de-Mavit, commune de Cahors, moyennant le prix de deux mille huit cent-vingt francs, outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac le cinq février mil neuf cent vingt, Monsieur Alfred GOUFFRE, propriétaire à La Blagne, commune de Cahors, ayant Maître FONTANGES pour avoué, a déclaré s'opposer au sixième en sus des charges le prix dudit lot et l'a élevé à la somme de trois mille deux cent quatre-vingt-dix francs en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués à l'ad-

judication sur surenchère du sixième lot des biens dont s'agit sur la nouvelle mise à prix résultant de la surenchère, soit trois mille deux cent quatre-vingt-dix francs, et 3.290 fr.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère seront payables en sus du prix d'adjudication.

Une expédition du procès-verbal d'adjudication susvisé sera déposée au greffe du tribunal civil de Figeac, pour servir de minute d'enchère.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable : Figeac, le onze février mil neuf cent vingt.

G. FONTANGES, avoué.

pour tous renseignements s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare, poursuivant la vente qui, comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

PURGE

d'hypothèques légales

I. — Suivant acte au rapport de Maître LAVERNE, notaire à Saint-Cirgues, en date du vingt-trois mars mil neuf cent treize, enregistré et transcrit, Monsieur Baptiste BOUDOU, facteur des postes à Latronquière, a fait vente à Monsieur Frédéric BERNADIE, propriétaire à Cavané, commune de Saint-Cirgues, d'une terre sise au lieu dit « La France », commune de Saint-Cirgues, paraissant portée à la matrice cadastrale de cette commune sous les numéros 219 p, et 225 p, de la section G, pour une contenance de soixante-huit ares, soixante centiares, moyennant le prix de sept cent cinquante francs.

II. — Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Maître LAVERNE, notaire à Saint-Cirgues, en date du vingt-neuf juin mil neuf cent treize, enregistré et transcrit, à suite d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, en date du seize avril de la même année, ordonnant le partage de la communauté légale, ayant existé entre Monsieur Baptiste BOUDOU, propriétaire et facteur des postes à Latronquière et Madame Pauline COUNORD, sa femme, décédée, et la licitation des immeubles en dépendant, le dit jugement rendu entre : Monsieur Frédéric BOUDOU, soldat au neuvième régiment d'infanterie, en

garnison à Agen, agissant en qualité d'héritier bénéficiaire pour partie de ladite Pauline COUNORD, sa mère, demandeur et 1^o Monsieur Baptiste BOUDOU, susnommé, 2^o Monsieur Armand SERIEYS, cultivateur à Ladirat, commune de Terrou, agissant comme subrogé tuteur des mineurs Jules BOUDOU, Albertine BOUDOU, Louise BOUDOU et Maria BOUDOU, issus du mariage desdits Baptiste BOUDOU et Pauline COUNORD et à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur père, tuteur légal, Monsieur Noémie BOUDOU, 3^o Madame Noémie BOUDOU et Monsieur Camille SEGOL, mariés, demeurant à Saint-Cère, défendeurs; les mineurs BOUDOU, et Madame SEGOL, agissant avec Frédéric BOUDOU, susnommé, comme héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de la succession de leur mère Pauline COUNORD.

En présence de : 1^o Monsieur Calixte LAGARRIGUE, forgeron à Latronquière; 2^o Monsieur Jean CASSAN, propriétaire à Rondergues, commune de Saint-Cirgues; 3^o Monsieur Frédéric LARIGALDIE, instituteur à Laurettes, créanciers intervenants.

Le premier lot des immeubles portés au cahier des charges dressé par Maître LAVERNE, notaire à ces fins commis, comprenant un enclos composé de maison, hangar, grange, cour et jardin, situé à Latronquière, quartier de Ferradou, porté sous le numéro 354 p de la section B, pour une contenance de dix-neuf ares cinquante centiares, a été adjugé moyennant le prix principal de cinq mille deux cent cinquante francs, à Monsieur Frédéric LARIGALDIE, instituteur à Laurettes, qui a ensuite déclaré command en faveur de Monsieur Léon-Arrien CLAMAGRAND, juge de paix du canton de Latronquière, demeurant à Goutepeyrouse, commune de Gorses, lequel a accepté;

Le deuxième lot comprenant : 1^o Une maison sise à Latronquière, portée sous le numéro 47, de la section B, pour un revenu de soix